



Depuis 1999,  
**+ de 400**  
professionnels  
ont bénéficié de cette aide.  
**Pourquoi pas  
vous ?**

© VGGA 2017 - Graphisme et mise en page : Corbel Mairie (pomC) www.pom-c.fr ©Photos : Istock

## Où se renseigner ?

**MAIRIES DE VAL DE GARONNE  
AGGLOMÉRATION**  
(Voir carte)

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION**  
Service Économie  
35, rue Léopold -Faye  
47200 Marmande  
Tél. 0 800 47 00 47

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET  
DE L'ARTISANAT DE LOT-ET-GARONNE**  
(Agence de Marmande)  
Îlot des 9 Fontaines  
Tél. 05 53 64 07 94

**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE**  
(Agence de Marmande)  
Résidence Guizière  
35, rue Léopold-Faye  
Tél. 05 53 64 10 10

**CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DU LOT-ET-GARONNE**  
271, rue de Péchabout  
47 008 Agen Cedex  
Tél. 05 53 77 83 08



**COMMERÇANTS,  
ARTISANS et  
AGRICULTEURS**  
*du Val de Garonne ...*



N'hésitez plus,  
nous vous aidons !

*Contactez-nous au*  
**0 800 47 00 47**



# Quelles Aides ?

## Montant de l'investissement primable :

- **pour les commerçants et artisans :**  
De 2 000 € à 15 000 € H.T
- **pour les agriculteurs :**  
De 1 000 € à 15 000 € HT

ou communes  
propriétaires  
de locaux  
commerciaux ou  
artisanaux

## Montant de l'aide de Val de Garonne Agglomération :

- **pour les commerçants et artisans :**  
15% de l'investissement H.T pour toutes les communes de l'Agglomération.
- **pour les agriculteurs :**  
15% de l'investissement H.T pour l'ensemble des communes (+5% pour les jeunes agriculteurs).

Bonification du taux de 10 points pour les travaux se rapportant à l'**accessibilité des commerces** aux personnes handicapées.

Bonification du taux de 10 points pour les travaux s'inscrivant dans une **démarche environnementale**.

Les deux bonifications concernant l'accessibilité et la démarche environnementale sont cumulables.

# aaC'TION

## > POUR QUOI ?

Financer les travaux de modernisation et d'embellissement des devantures, vitrines et enseignes ainsi que les travaux liés à l'accès, la modernisation, l'éclairage et l'identification du magasin.

## > POUR QUI ?

Commerçants, artisans, détaillants, exploitants agricoles, prestataires de services Indépendants, franchisés, auto-entrepreneurs ou mairies installés sur l'une des communes de Val de Garonne Agglomération (voir carte au dos), inscrits au registre du commerce, au répertoire des métiers, à la Mutualité Sociale Agricole et employant au plus 3 salariés à la vente.

## > COMMENT ?

Demander un dossier à Val de Garonne Agglomération :

Nadège OGER  
service économie  
35 rue Léopold Faye  
47200 Marmande  
**Tél. 05 64 63 00 08**



# l' aide au compactage des déchets cartonnés

## > POURQUOI ?

Il s'agit ici d'aider au financement ou à la location d'un dispositif de compactage des déchets cartonnés.

Cette aide peut venir s'ajouter à celle allouée pour la modernisation du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture.

## > COMBIEN ?

Le forfait alloué est de 500 € que ce soit pour l'achat ou pour la location d'un dispositif de compactage des déchets cartonnés.

